

Remplacement du revenu pendant les années de retraite

Sébastien LaRochelle-Côté, Garnett Picot et John Myles

Récemment, les sources de revenu de retraite des Canadiens ont reçu une plus grande attention en raison d'une série de nouvelles propositions provenant des gouvernements provinciaux, de groupes de réflexion et d'associations. Une partie de cette attention est attribuable aux événements économiques récents qui ont influencé les revenus de régimes de retraite privés et les régimes de pension agréés. Toutefois, les tendances à plus long terme, notamment une plus grande longévité, des taux d'épargne moins élevés et des niveaux d'endettement plus élevés des ménages, y sont également pour quelque chose.

Les programmes de soutien du revenu pour les personnes âgées existent depuis longtemps au Canada. Le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse a vu le jour en 1952, remplaçant des programmes provinciaux datant des années 1920. Le Régime de pensions du Canada, conçu pour remplacer une partie des revenus d'emploi, a été lancé en 1965. Peu de temps après, les analystes de politiques ont commencé à se demander si le système de revenu de retraite serait efficace pour remplacer le revenu gagné pendant les années de travail¹.

Une évaluation du remplacement du revenu de retraite nécessite deux éléments clés. D'abord, nous avons besoin de données à long terme sur le revenu des particuliers. De telles données couvrant une période de plus d'un quart de siècle sont disponibles à partir d'un échantillon de déclarations de revenus (voir *Source des données et définitions*). Ensuite, il nous faut une définition opérationnelle du terme « taux de remplacement ». L'approche utilisée ici consiste à établir un revenu total de base pour les particuliers à la mi-cinquantaine et à suivre leur revenu rajusté selon l'inflation jusqu'à ce

qu'ils aient environ 75 ans. Les revenus sont rajustés de façon à refléter les changements de taille de la famille, de sorte que les taux de remplacement tiennent compte des besoins de dépenses estimés du ménage.

En utilisant cette définition, une étude précédente s'est penchée sur les particuliers ayant un niveau élevé de participation au marché du travail (LaRochelle-Côté et coll., 2008). Cette étude a révélé que le revenu familial d'un particulier type âgé d'environ 75 ans représentait environ 80 % du revenu de cette personne à environ 55 ans². Chez les particuliers appartenant au quintile de revenu inférieur, le taux de remplacement type était de 100 %, chez les particuliers du quintile de revenu intermédiaire, le taux était de 80 %, et chez les particuliers du quintile de revenu supérieur, ce taux était d'environ 70 %. L'étude a également révélé que le revenu pendant les années de retraite a augmenté au fil du temps.

D'autres études ont poussé la notion des taux de remplacement afin d'examiner les différences dans les divers sous-groupes (Schellenberg et Ostrovsky, 2009) ou examiné d'autres définitions du revenu (Brown, Hou et LaFrance, 2010; et Denton, Finnie et Spencer, 2009) et en sont arrivées à des résultats similaires. Le consensus indique que le système de revenu de retraite actuel, qui combine des programmes publics et des revenus de régimes privés, offre des taux de remplacement relativement élevés pour les travailleurs médians, du moins en comparaison avec les prévisions plus pessimistes des années 1960 et 1970.

Toutefois, les taux de remplacement médians saisissent seulement les tendances centrales de la population ou d'un groupe défini. Ils n'indiquent pas la situation de tous les particuliers du groupe. Par exemple, l'étude de 2008 a révélé qu'un quart des particuliers du quintile de revenu intermédiaire avaient des taux de remplacement en dessous de 60 % au moment où ils ont atteint 75 ans. Cela soulève la possibilité que de nombreux Canadiens du quintile de revenu intermédiaire ont à faire face à une diminution du bien-être économique pendant la retraite.

Sébastien LaRochelle-Côté est au service de la Division de la statistique du travail. On peut le joindre au 613-951-0803. Garnett Picot est au service de la Division de l'analyse sociale. On peut le joindre au 613-951-8214. John Myles est au service de l'Université de Toronto. On peut le joindre au 416-946-5886. On peut également joindre les auteurs à perspectives@statcan.gc.ca.

Source des données et définitions

La présente étude utilise des données annuelles provenant de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). La DAL est un échantillon aléatoire de 20 % du Fichier sur la famille T1, un fichier transversal annuel de tous les déclarants. Les particuliers choisis pour la DAL sont reliés au fil des ans afin de créer un profil longitudinal de chaque particulier. La DAL contient des données démographiques, sur les revenus et d'autres renseignements fiscaux pour la période allant de 1982 à 2007. Ces données permettent de suivre l'évolution de la situation financière des particuliers sur une longue période.

Au début des années 1980, les particuliers vivant dans des familles qui avaient un revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » inférieur à 10 000 \$ avaient une moins grande probabilité de déclaration fiscale puisque les crédits d'impôt remboursables n'ont pas été implantés avant le début des années 1990. Les particuliers qui avaient un revenu familial permanent très faible à l'âge de 55 ans, en dessous de 14 000 \$ pour une famille de deux, ou en dessous de 20 000 \$ pour une famille de quatre, ont donc été exclus de notre échantillon. Dans l'ensemble, approximativement 80 % à 85 % de la population canadienne est comprise, selon la cohorte examinée.

Bien que la plupart des résultats soient basés sur une cohorte de particuliers qui étaient âgés de 54 à 56 ans en 1983, les résultats sur les taux de remplacement ont également été examinés pour cinq autres cohortes de jeunes retraités afin de déterminer si les résultats variaient d'une cohorte à l'autre. Les cinq autres cohortes étaient composées de particuliers âgés de 54 à 56 ans en 1986, 1989, 1992, 1995 et 1998.

Une question clé consiste à savoir si la plupart des Canadiens, et non pas seulement ceux ayant un niveau élevé de participation au marché du travail, obtiennent des niveaux similaires de revenu de retraite. Par exemple, dans l'enquête précédente, on n'aurait pas inclus les conjoints dont les partenaires avaient un emploi à temps plein, mais qui eux-mêmes ne travaillaient pas ou qui travaillaient à temps partiel. Or il est tout aussi important de savoir si les particuliers conservent leur niveau de vie à la retraite. Environ 50 % de la population a été exclue de l'étude précédente. La présente étude a une plus grande portée puisqu'elle comprend de 80 % à 85 % de la population à l'aube de la retraite et évalue la mesure dans laquelle les niveaux de revenu familial sont conservés lorsque les particuliers arrivent dans la tranche des personnes âgées³.

Sources de revenus

Étant donné que les familles se partagent généralement les ressources, le revenu familial total est un meilleur indicateur des ressources financières que le revenu du

particulier. Toutes les sources de revenus de tous les membres de la famille sont donc comprises dans l'analyse : transferts gouvernementaux (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec, ainsi que tous les autres programmes de transferts gouvernementaux), sources privées (revenu des régimes de pension agréés et des régimes enregistrés d'épargne-retraite, gains, investissements, dividendes, gains en capital) et revenu provenant d'« autres » sources. Puisque les familles réalisent également certaines économies d'échelle, les niveaux de revenu sont également rajustés pour tenir compte de la taille de la famille⁴. Afin de limiter les répercussions possibles des fluctuations à court terme, toutes les valeurs de revenu sont calculées au moyen de moyennes mobiles de trois ans. Les valeurs de revenu ont été ajustées à l'aide de l'Indice national des prix à la consommation pour représenter des dollars constants de 2006.

Comme dans l'étude de LaRochelle-Côté et coll. (2008), les données fiscales provenant de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) servent à examiner l'évolution du revenu au sein d'un groupe de particuliers âgés de 54 à 56 ans en 1983 jusqu'à ce qu'ils aient eu de 77 à 79 ans en 2006 (voir *Source des données et définitions*). Considérer des particuliers âgés de 54 à 56 ans s'avérerait nécessaire pour accroître la taille de l'échantillon et permettre des analyses plus détaillées. L'unité d'analyse est le particulier, mais tous les revenus sont déclarés au niveau de la famille. Les composantes du revenu sont déclarées de la même façon, c'est-à-dire que les valeurs déclarées pour l'investissement ne renvoient pas au revenu de placements du particulier, mais plutôt au revenu de la famille à laquelle le particulier appartient.

En plus du revenu total, quatre sous-catégories sont examinées :

- revenus obtenus à titre d'employé ou revenus de travail autonome;
- revenu d'un régime de pension privé, qui comprend les prestations des régimes de pension agréés (RPA), des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des fonds de revenu de retraite (FRR) et d'« autres revenus » (y compris les primes de départ, les rentes et d'autres sources de revenus des régimes de retraite privés);
- revenu d'un régime de pension de l'État, y compris la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC et RRQ);

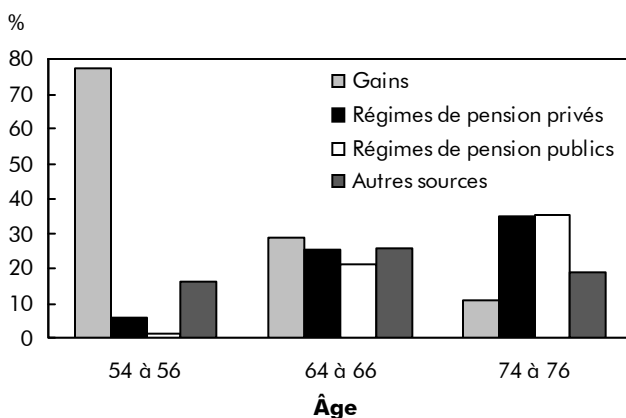
- d'autres sources, notamment le revenu des investissements, les gains en capital et les dividendes, ainsi que les revenus provenant de sources diverses (par ex., les prestations d'assurance-emploi et les crédits de taxe sur les produits et services).

Le revenu total moyen diminue avec l'âge

Lorsqu'ils étaient à la mi-cinquantaine, les particuliers avaient en moyenne un revenu avant impôts ajusté par « équivalent-adulte » de 50 000 \$. Dix ans plus tard, ce revenu avait baissé à 46 700 \$, et 20 ans plus tard, les mêmes particuliers avaient un revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » d'approximativement 42 700 \$.

Au fur et à mesure que les Canadiens vieillissent, leurs sources de revenus changent (graphique A). À l'âge de 54 à 56 ans, plus de 75 % du revenu familial provenait des gains. À l'âge de 74 à 76 ans, les régimes de pension privés représentaient environ un tiers de tous les revenus et les régimes de pension de l'État un autre tiers, tandis que les revenus provenant des investissements, des gains en capital et des dividendes représentaient presque 20 %. Dans le cas des particuliers âgés d'environ 75 ans, les revenus d'emploi généraient toujours environ 10 % du revenu familial moyen.

Graphique A Revenu familial moyen avant impôt ajusté par équivalent-adulte



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

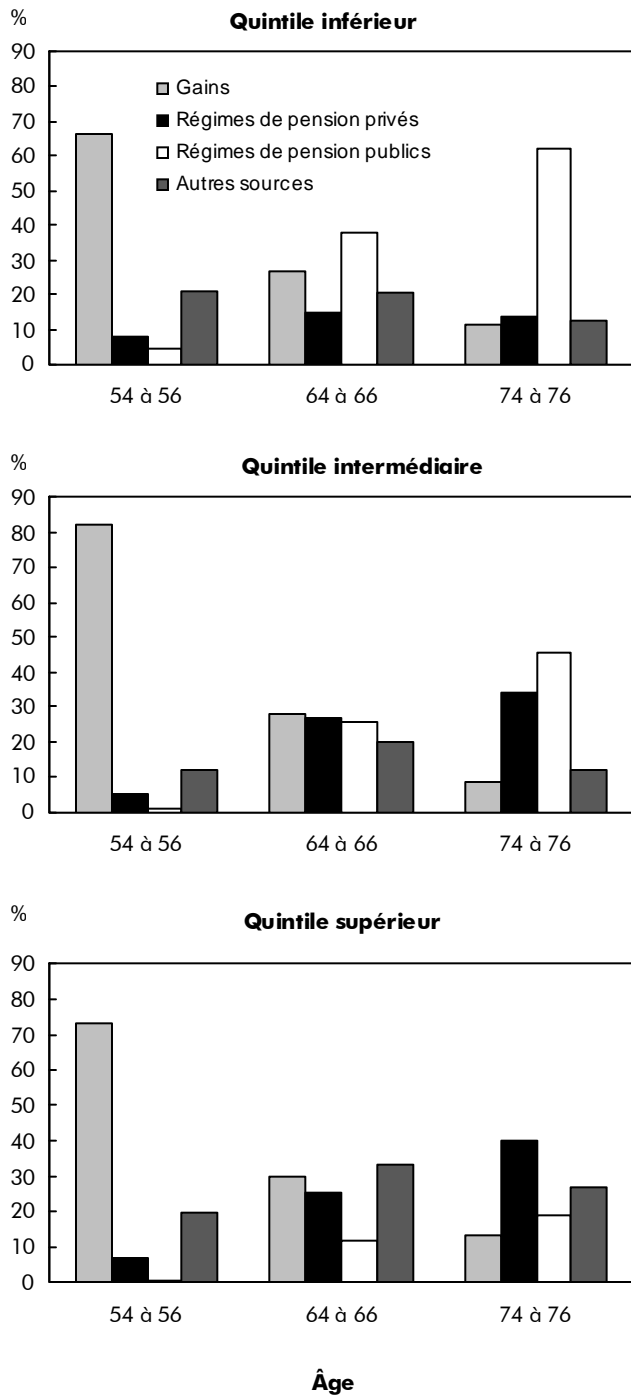
La position de départ d'un particulier dans la répartition du revenu peut influencer les niveaux de revenu subséquents et les sources de revenus. La question à se poser est la suivante : compte tenu d'un certain niveau de revenu au début de la période, de quelle façon évoluent le revenu total et ses composantes au fil du temps? On attribue des quintiles de revenu⁵ aux particuliers en fonction de leur revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » vers l'âge de 55 ans. En vertu de cette approche, le quintile de chaque personne ne change pas au fur et à mesure qu'elle vieillit.

Dans le cas des particuliers du quintile inférieur, le revenu familial moyen avant impôts *augmente* à l'âge de 65 ans. Dans le cas des particuliers à la mi-cinquantaine, le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » se chiffrait en moyenne à environ 20 000 \$ (avant impôts) dans le quintile inférieur. Pour ce qui est des particuliers à la mi-soixantaine, le revenu familial total est passé à 25 000 \$ pour les mêmes particuliers pour ensuite diminuer et se situer à 23 400 \$ vers 75 ans. Le revenu du travail représentait les deux tiers du revenu total vers l'âge de 55 ans pour les particuliers du quintile inférieur (graphique B). Au moment où les particuliers avaient atteint environ 75 ans, le revenu des régimes de l'État (SV, SRG, RPC, RRQ) représentait 62 % du revenu total de ce groupe. De toute évidence, les régimes de pension de l'État jouent un rôle considérable dans le maintien du niveau de vie chez les familles se situant dans le quintile de revenu inférieur.

Les trajectoires du revenu étaient plutôt différentes dans le quintile intermédiaire. Les particuliers se situant dans ce quintile ont vu le revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » passer de 43 100 \$ vers l'âge de 55 ans à 38 600 \$ au milieu de la soixantaine, et à 33 300 \$ vers 75 ans. Étant donné que le revenu dans les familles du quintile inférieur augmentait avec l'âge et diminuait dans les familles du quintile intermédiaire, l'écart de revenu entre ces deux groupes diminuait au fur et à mesure que la cohorte vieillissait.

Les gains représentaient 82 % du revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » des particuliers du quintile intermédiaire vers l'âge de 55 ans, mais, à l'âge de 75 ans, les régimes de pension de l'État jouaient également un rôle important. Les régimes de pension de l'État représentaient 46 % du revenu familial avant impôts et un autre tiers provenait des régimes de pension privés. Par conséquent, tandis que les régimes de pension de l'État constituaient la plus importante source de revenus pour les personnes âgées du quintile

Graphique B Revenu familial moyen avant impôt ajusté par équivalent-adulte, selon le quintile



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

intermédiaire, plus de la moitié de leur revenu provenait de régimes de pension privés et d'épargnes et d'investissements personnels.

Les particuliers du quintile supérieur ont vu leur revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » chuter au fur et à mesure qu'ils sont passés d'environ 55 ans à 75 ans, le revenu étant passé de 99 200 \$ à 80 900 \$. À tous les âges, le revenu découlant des investissements, des dividendes et des gains en capital comprenait une plus grande portion du revenu total comparativement à ceux des quintiles inférieurs. Dans le cas des particuliers d'environ 55 ans, les gains représentaient 73 % du revenu familial et 20 % provenaient d'autres sources (investissements, dividendes et gains de capital). Lorsque ces particuliers du quintile supérieur atteignaient 75 ans, leurs régimes de pension privés représentaient la plus grande partie de leur revenu familial (40 %) suivi du revenu découlant des investissements, des gains en capital et des dividendes (environ 27 %), des régimes de pension de l'État (19 %) et des gains (14 %).

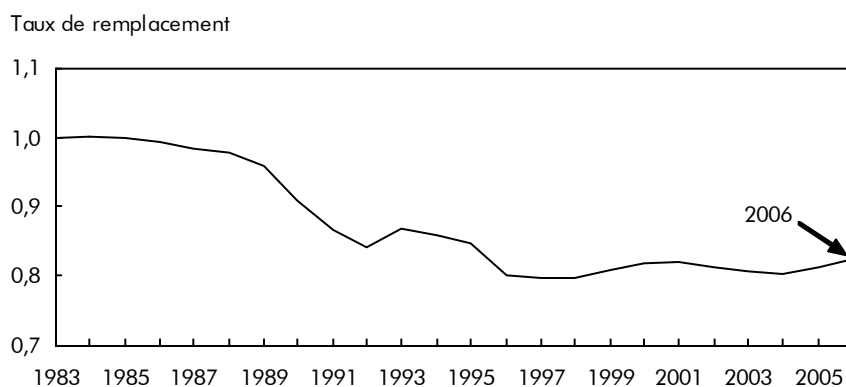
En somme, pour les particuliers ayant environ 75 ans, les régimes de pension de l'État représentaient le cinquième du revenu de ceux qui se situaient dans le quintile supérieur, les deux cinquièmes de ceux qui se situaient dans le quintile intermédiaire et les deux tiers de ceux qui se situaient dans le quintile inférieur.

Taux de remplacement

Le taux de remplacement évalue la mesure dans laquelle les flux de revenus (principalement les gains) sont « remplacés » par diverses sources de revenus (régimes de pension privés et de l'État, investissements et gains) lorsqu'un particulier passe du marché du travail à la retraite.

Les taux de remplacement sont calculés pour chaque particulier chaque année en fonction de son revenu de départ lorsque cette personne atteint la mi-cinquantaine⁶. Par exemple, on obtient le taux de remplacement d'un particulier en 2000 en divisant son revenu familial total ajusté par « équivalent-adulte » en 2000 par le revenu familial total de ce même particulier en 1983 (les deux valeurs étant exprimées en moyennes mobiles de trois ans). Par la suite, pour chaque année du panel, on calcule le taux de remplacement médian d'une population donnée afin d'avoir une idée de ce qui devrait être interprété comme un taux de remplacement « type ». Étant donné que le revenu après impôts est la meilleure mesure du revenu « disponi-

Graphique C Taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par équivalent-adulte parmi toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

ble » pour cette étude, il est utilisé dans le calcul des taux de remplacement⁷.

Le taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » après l'âge de 65 ans est d'environ 0,8 (ou 80 %) du revenu des particuliers à la mi-cinquantaine (graphique C). Les taux de remplacement médians pour la cohorte de Canadiens âgés de 54 à 56 ans en 1983 sont passés de 1,0 (selon la définition) à 0,8 au milieu des années 1990 (lorsque ces Canadiens étaient à la fin de la soixantaine) et sont demeurés stables à ce niveau bien après le début des années 2000 (lorsqu'ils étaient âgés d'environ 77 à 79 ans)⁸. Somme toute, ces résultats sont similaires aux constatations précédentes utilisant une population plus restreinte (LaRochelle-Côté et coll., 2008).

Ces résultats s'appliquent au travailleur médian et pourraient ne pas être représentatifs d'autres secteurs

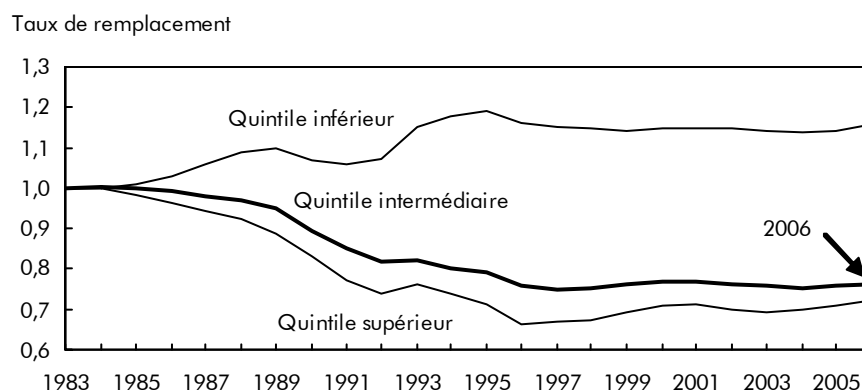
de la répartition du revenu. Un examen des taux de remplacement entre les quintiles et à l'intérieur de ces derniers permettrait d'avoir un tableau plus complet de la situation.

Des taux de remplacement plus élevés dans les quintiles de revenu inférieurs

Reflétant les tendances du revenu moyen, les taux de remplacement varient en fonction d'où se situe le revenu dans la répartition (graphique D). En général, plus le revenu est élevé à l'âge de 54 à 56 ans, moins le taux de remplacement sera élevé pendant les années de retraite. Selon les médianes à l'intérieur du quintile, les particuliers de 54 à 56 ans du quintile inférieur avaient des taux de remplacement médians supérieurs à 1,0. Dans ce groupe, le taux de remplacement médian a augmenté à un peu plus de 1,1 au début des années 1990 et est demeuré autour de 1,1 jusqu'en 2006, lorsque les membres de la cohorte étaient âgés de 77 à 79 ans.

Les taux de remplacements étaient moins élevés dans le quintile intermédiaire. Leur taux de remplacement médian est passé à environ

Graphique D Taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par équivalent-adulte, selon le quintile de revenu



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

0,75 au milieu des années 1990 (pour les particuliers à la fin de la soixantaine) et est encore une fois demeuré stable au cours des années 2000.

Les personnes du quintile de revenu supérieur avaient le plus grand revenu à remplacer et ont connu les taux de remplacement les moins élevés. Les taux médians pour ce groupe sont passés à environ 0,65 au milieu des années 1990 et ont remonté pour se situer à environ 0,7 au début des années 2000, lorsque les personnes étaient âgées d'environ 75 ans.

Les taux de remplacement varient à tous les niveaux de revenu

Tout comme les taux de remplacement varient d'un quintile à l'autre, ils peuvent également varier à l'intérieur des quintiles de revenu. Par exemple, ce ne sont pas tous les particuliers du quintile de revenu inférieur qui ont atteint des taux de remplacement supérieurs à 100 %. Dans le même ordre d'idées, ce ne sont pas tous les particuliers du quintile de revenu supérieur qui avaient des taux de remplacement entre 0,6 et 0,7. Par conséquent, nous examinons la répartition des taux de remplacement dans chaque quintile de revenu à différents moments dans le temps (tableau 1).

Par définition, tous les particuliers avaient un taux de remplacement de 1,0 en 1983. Toutefois, même si les particuliers dans un quintile avaient des niveaux de revenu similaires à l'âge de 55 ans, les taux de remplacement variaient au fur et à mesure qu'ils vieillissaient.

Dans le quintile inférieur, par exemple, bien que la plupart des particuliers aient eu des taux de remplacement supérieurs à 100 %, environ un tiers d'entre eux avaient

des taux de remplacement en dessous de ce seuil vers 75 ans. Au sein de ce groupe, 24 % avaient des taux de remplacement entre 0,8 et 1,0, et 9 % avaient des taux de remplacement en dessous de 0,8. À l'inverse, plus des deux tiers avaient des taux de remplacement supérieurs à 1,0 et 23 % avaient même des taux de remplacement supérieurs à 1,5. Pour ajouter une certaine perspective, le niveau de revenu moyen avant impôts pour les particuliers à la mi-cinquantaine se situant dans le quintile inférieur était d'environ 25 000 \$.

Comparativement à ceux du quintile inférieur, les taux de remplacement du quintile de revenu intermédiaire étaient moins élevés et plus répartis. Un peu plus d'un tiers des particuliers du quintile intermédiaire avaient des taux de remplacement entre 0,6 et 0,8 vers 75 ans. Un autre quart a remplacé entre 0,8 et 1,0 de son revenu précédent, alors qu'un cinquième avait des taux de 0,6 ou moins. Par ailleurs, environ un particulier sur cinq qui se situait dans ce quintile avait des taux de remplacement supérieurs à 1,0. Certains soutiennent que des taux de remplacement peu élevés peuvent

Tableau 1 Catégories de taux de remplacement parmi les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983

	Répartition selon le groupe d'âge				
	54 à 56 ans en 1983	59 à 61 ans en 1988	64 à 66 ans en 1993	69 à 71 ans en 1998	74 à 76 ans en 2003
	%				
Ensemble des personnes					
≤ 0,4	0,0	3,1	3,1	2,4	2,8
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	7,9	13,5	16,6	16,6
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	17,0	25,2	31,2	29,8
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	24,7	20,9	22,0	22,3
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	36,6	25,4	20,4	20,7
> 1,5	0,0	10,7	11,9	7,4	7,8
Quintile inférieur					
≤ 0,4	0,0	5,2	1,9	0,2	0,2
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	6,4	3,6	0,5	0,9
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	11,8	10,9	8,3	8,0
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	17,8	18,9	24,0	24,4
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	37,2	37,9	43,9	43,4
> 1,5	0,0	21,5	26,7	23,0	23,2
Quintile intermédiaire					
≤ 0,4	0,0	2,1	2,0	0,7	0,9
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	7,6	14,2	19,9	21,0
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	17,5	30,5	37,8	35,5
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	27,3	22,8	23,1	23,1
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	38,7	23,0	15,2	16,0
> 1,5	0,0	6,9	7,5	3,1	3,5
Quintile supérieur					
≤ 0,4	0,0	3,4	6,4	7,7	8,4
> 0,4 et ≤ 0,6	0,0	10,8	21,0	28,1	25,9
> 0,6 et ≤ 0,8	0,0	20,3	27,2	34,1	31,1
> 0,8 et ≤ 1,0	100,0	25,3	17,8	15,6	17,7
> 1,0 et ≤ 1,5	0,0	31,2	19,3	10,6	12,2
> 1,5	0,0	9,0	8,3	4,0	4,7

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

indiquer un manque de préparation à la retraite pour une minorité appréciable de contribuables ayant un revenu intermédiaire (Mintz, 2009).

Enfin, les particuliers du quintile de revenu supérieur ont également connu une variation de leurs taux de remplacement. Environ un tiers des particuliers du quintile supérieur avaient des taux de remplacement de 0,6 ou moins vers l'âge de 75 ans, et un autre tiers d'entre eux avaient des taux de remplacement entre 0,6 et 0,8. Bien que des proportions similaires des quintiles supérieur et intermédiaire aient eu des taux de remplacement du revenu supérieurs à 1,0, ceux du quintile supérieur étaient plus susceptibles d'avoir un taux de remplacement de 0,6 ou moins (34 % contre 22 %)⁹. Bien que les taux de remplacement dans le quintile supérieur soient quelque peu inférieurs à ceux du quintile intermédiaire, il est important de souligner que le revenu moyen ajusté par « équivalent-adulte » pour la période de base dans le quintile supérieur représentait plus du double de celui dans le quintile intermédiaire.

Quelle est la situation des cohortes plus récentes?

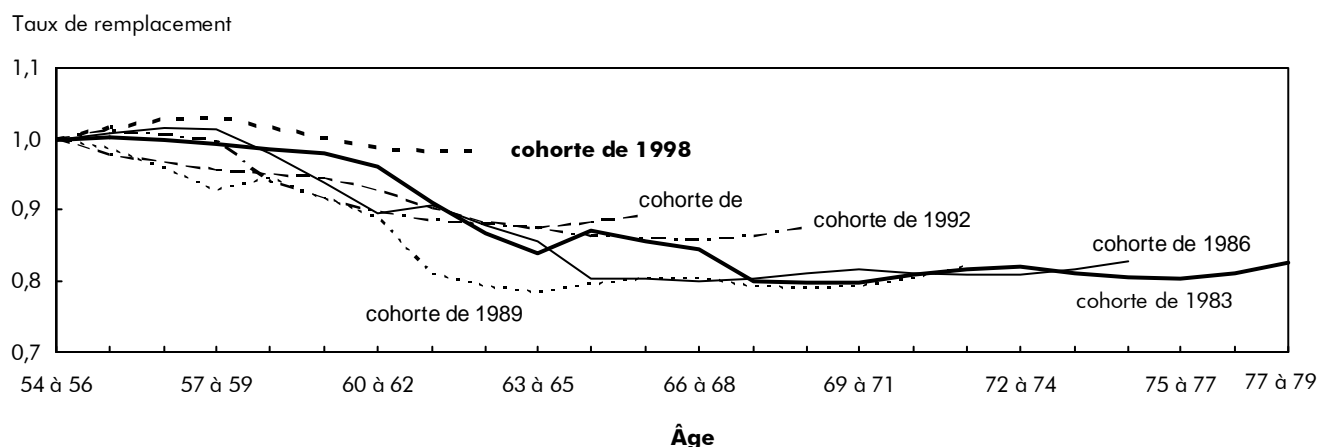
La cohorte suivie dans le présent article était âgée de 54 à 56 ans en 1983. La plupart de ces particuliers avaient pris leur retraite, en entier ou en partie, au milieu des années 1990. Leurs taux de remplacement

du revenu ont donc été influencés par la tendance des revenus et les programmes de transfert propres à cette période, ainsi que par les événements économiques subséquents. On se demande donc si les tendances observées pour cette cohorte s'appliquent aux cohortes plus récentes. Ainsi, cinq cohortes subséquentes âgées de 54 à 56 ans en 1986, 1989, 1992, 1995 et 1998 ont été suivies jusqu'en 2006 (graphique E). Même si les cohortes plus récentes ont des périodes d'observation plus courtes que les cohortes plus âgées, elles permettent la comparaison des trajectoires pour au moins huit ans.

En général, les cohortes plus récentes ont des revenus plus élevés que la cohorte de 1983. Lorsque les gains en capital étaient exclus du total, le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » vers l'âge de 55 ans atteignait en moyenne 49 300 \$ pour la cohorte de 1983 puis augmentait de façon constante pour atteindre 58 100 \$ pour la cohorte de 1998. Ces gains de revenu pour les cohortes plus jeunes en comparaison avec les cohortes précédentes ont été maintenus jusqu'à ce que ces particuliers aient tous atteint au moins le début de la soixantaine.

Malgré le fait que les revenus moyens sont plus élevés, les taux de remplacement médians augmentent également pour les cohortes plus récentes, en particulier chez celles qui ont atteint l'âge de 55 ans après 1990.

Graphique E Taux de remplacement médian du revenu familial ajusté par équivalent-adulte pour toutes les personnes, selon la cohorte



Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

Des calculs plus détaillés (données non indiquées) révèlent que les taux de remplacement médians ont en général augmenté dans les quintiles inférieur et intermédiaire, mais on ne distingue aucune tendance nette pour le quintile supérieur.

Les facteurs qui contribuent à cette hausse du revenu familial comprennent notamment l'augmentation des gains pour les travailleurs âgés, en particulier les femmes, et l'augmentation du revenu provenant de régimes de pension privés pour les retraités du début des années 1980 au milieu des années 1990. Depuis, les taux d'emploi ont augmenté pour la population âgée de 55 ans et plus.

Pour des résultats plus détaillés, voir LaRoche-Côté et coll. (2010).

Résumé

Dans le cadre d'une étude précédente, LaRoche-Côté et coll. (2008) ont analysé les taux de remplacement du revenu familial pour les particuliers qui avaient un niveau élevé de participation au marché du travail, environ 50 % de ces derniers étant à la mi-cinquantaine. La majorité d'entre eux ont été en mesure de remplacer plus des trois quarts de leur revenu à partir du moment où ils ont atteint la mi-cinquantaine, même plus longtemps après la retraite.

Le présent document élargit cette analyse de façon à comprendre tous les particuliers à la mi-cinquantaine ayant un revenu familial d'au moins 10 000 \$. Par conséquent, cette analyse couvre un groupe beaucoup plus grand que l'étude précédente, de 80 % à 85 % des personnes âgées de 54 à 56 ans, selon la cohorte étudiée.

Malgré ces changements, les résultats des deux analyses sont similaires. En 2006, le revenu familial rajusté de la personne âgée médiane vers la fin de sa septième décennie de vie représentait environ 80 % de son revenu à la mi-cinquantaine. Comme dans l'étude précédente, moins le revenu des particuliers à la mi-cinquantaine était élevé, plus le taux de remplacement était élevé lorsqu'ils arrivaient dans la tranche des personnes âgées. Les particuliers du quintile inférieur ont atteint en général un taux de remplacement de 110 % à la mi-soixantaine, tandis que les particuliers du quintile de revenu supérieur avaient des taux de remplacement se situant autour de 0,7. On a constaté une certaine variation dans les quintiles. Par exemple, plus de 20 % des Canadiens du quintile de revenu in-

termédiaire avaient des taux de remplacement de 0,6 ou moins de leur revenu à la mi-cinquantaine après 20 ans.

Des taux de remplacement similaires ont été constatés pour d'autres cohortes de retraités qui ont atteint l'âge de la retraite dans les années 1980. Bien que les données ne couvrent pas une aussi longue période, les résultats semblent indiquer que les taux de remplacement peuvent être légèrement supérieurs pour les cohortes qui ont atteint l'âge de 55 ans dans les années 1990.

Perspective

Notes

1. Voir Perrin (1969) et le rapport de 1980 du Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite du gouvernement fédéral (Gouvernement du Canada, 1980).
2. Plus précisément, les particuliers de l'échantillon devaient avoir eu des salaires et traitements d'au moins 10 000 \$ à l'âge de 55 ans afin d'être inclus dans l'étude. La principale préoccupation pendant les années 1970 était de savoir si les Canadiens qui avaient d'importants revenus pendant leurs années de travail verraient ce revenu remplacé au moment de leur retraite. L'étude de LaRoche-Côté et coll. (2008) a examiné cette question.
3. Dans la présente étude, tous les particuliers ayant une moyenne mobile d'au moins 10 000 \$ de revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » ont été mis dans l'échantillon. On a choisi ce nouveau seuil parce que les particuliers faisant partie de ménages dont le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » était de moins de 10 000 \$ avaient une plus faible probabilité de compléter une déclaration de revenus au début des années 1980.
4. Le revenu familial ajusté par « équivalent adulte » est une mesure par habitant du revenu familial qui tient compte des économies d'échelle dans les familles plus grandes. On le calcule en divisant le revenu familial par la racine carrée de la taille de la famille. Par exemple, si une famille de quatre a un revenu familial non ajusté de 50 000 \$, le revenu ajusté par « équivalent-adulte » de cette famille est de 25 000 \$.
5. Un quintile représente un cinquième de la population selon le revenu total. Le quintile inférieur comprend les 20 % les moins élevés en ce qui a trait au revenu total, le quintile intermédiaire correspond aux 20 % du milieu et le quintile supérieur comprend les 20 % les plus élevés.

6. Les particuliers qui sont décédés au cours de la période sont compris dans l'échantillon jusqu'à leur dernière année complète de données.
7. Comme il a été indiqué plus haut, on utilise une forme de revenu « permanent » en vertu duquel le revenu familial déclaré à chaque âge est une moyenne mobile de trois ans. Par exemple, le revenu familial d'une personne âgée de 55 ans en 1983 est en fait le revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » de cette personne à l'âge de 54 à 56 ans (entre 1982 et 1984 inclusivement), et le revenu de cette même personne à l'âge de 78 ans est le revenu moyen de 77 à 79 ans (entre 2005 et 2007 inclusivement).
8. La légère hausse des taux de remplacement constatée au début des années 1990 coïncide avec un changement à la politique fiscale dans le cadre duquel les particuliers ne pouvaient plus demander une déduction pour les gains en capital réalisés après février 1994. Cela a encouragé les particuliers à déclarer des gains en capital plus élevés qu'à l'habitude afin de bénéficier de toute partie de leur exonération des gains en capital non utilisée de 100 000 \$. Les taux de remplacement étaient plus lisses lorsque les gains en capital étaient retirés du numérateur et du dénominateur. Le changement à la politique a également eu des effets pendant deux autres années étant donné que tous les chiffres sur le revenu sont exprimés en moyennes mobiles de trois ans.
9. Dans la mesure où les particuliers du quintile de revenu supérieur ont des revenus disponibles plus importants sur lesquels ils peuvent compter, comme le révèlent les niveaux élevés de revenus de placement, les taux de remplacement peuvent sous-estimer leur niveau de bien-être économique comparativement à ceux des quintiles inférieurs.

■ Documents consultés

BROWN, W. Mark, Feng HOU et Amélie LAFRANCE. 2010. *Revenus des Canadiens à l'âge de la retraite et en âge de travailler : prise en compte de la propriété*, produit n° 11F0027M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 47 p., « Série de documents de recherche sur l'analyse économique », n° 064, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0027m/11f0027m2010064-fra.pdf> (site consulté le 9 août 2010).

DENTON, Frank T., Ross FINNIE et Byron G. SPENCER. 2009. *Income Replacement in Retirement: Longitudinal Evidence from Income Tax Records*, Hamilton, Ontario, McMaster University, 57 p., « Social and Economic Dimensions of an Aging Population (SEDAP) Research Papers », n° 261, <http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap261.pdf> (site consulté le 26 juillet 2010).

GOUVERNEMENT DU CANADA. 1980. *Le système de revenu de retraite au Canada : problèmes et possibilités de réforme*, deux volumes, Ottawa, Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite.

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien, John MYLES et Garnett PICOT. 2008. *Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 62 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 306, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2008306-fra.pdf> (site consulté le 21 juillet 2010).

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien, John MYLES et Garnett PICOT. 2010. *Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 26 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 328, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010328-fra.pdf> (site consulté le 29 juillet 2010).

MINTZ, Jack M. 2009. *Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite*, résumé des travaux de recherche préparés pour le Groupe de travail sur le niveau adéquat du revenu de retraite établi par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances, 18 décembre, <http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/pension/riar-narr-fra.asp> (site consulté le 27 juillet 2010).

PERRIN, Guy. 1969. « Reflections on fifty years of social security », *Revue internationale du Travail*, vol. 99, n° 3, p. 249 à 290.

SCHELLENBERG, Grant, et Yuri OSTROVSKY. 2009. *Protection en matière de pensions, situation par rapport à la retraite et taux de remplacement du revenu d'une cohorte de personnes âgées canadiennes*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 36 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 321, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2009321-fra.pdf> (site consulté le 27 juillet 2010).

Adaptation de l'étude « *Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?* », produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 328,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010328-fra.pdf>.